



## Municipalité de Petit-Saguenay

### AVIS POUR LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Aux personnes intéressées par deux projets de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 15-290 ainsi que le règlement sur les permis et certificats numéro 15-293.**

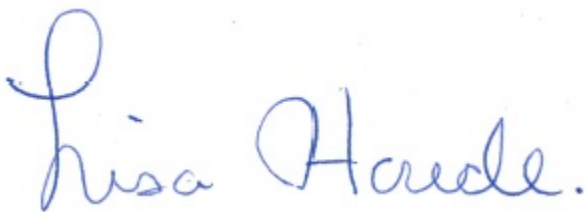
AVIS PUBLIC est donnée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 juin 2022, le conseil a adopté par résolution les projets de règlement suivants :
  - projet numéro 22-371 modifiant le règlement de zonage numéro 15-290 relativement à la construction d'un bâtiment complémentaire à l'habitation et autre objet;
  - projet numéro 22-372 modifiant le règlement sur les permis et certificats 15-293 relativement aux délais et autres dispositions pour une demande de permis de construction.
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1) ce projet d'amendement est soumis à la population pour consultation.
3. L'assemblée publique de consultation aura lieu le 21 juin 2022 à 18h00 à la salle du conseil municipale de Petit-Saguenay au 35, rue du Quai tout en respectant les mesures prévues par la Santé publique visant à lutter contre la propagation de la COVID-19 notamment, le couvre-visage doit être porté en tout temps et une distance d'un mètre avec toute autre personne doit être respectée autant que possible.
4. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou une autre personne désignée par le Maire, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. La description détaillée du projet est placée ci-après et les projets de règlement sont disponibles à l'adresse internet suivante pour consultation : [www.petit-saguenay.com](http://www.petit-saguenay.com)
6. Les modifications relatives au règlement numéro 22-371 amendant le règlement de zonage 15-290 sont les suivantes. Les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et touchent l'ensemble du territoire pour l'article 1. et spécifiquement les zones CH06, CH07, CH08, CH10, CH17 et CH18 pour l'article 2 :
  - l'article 1 remplace l'article 12.2 de manière à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire à l'usage habitation sans bâtiment principal sous certaines conditions notamment celle obligeant la construction de l'habitation dans un délai maximal de deux ans;
  - l'article 2 modifie le cahier des spécifications (annexe C du règlement de zonage) de manière à autoriser les usages de la classe Sd "Service communautaire local" dans les zones à

vocation mixte CH "Commerce et habitation" suivantes : CH06, CH07, CH08, CH10, CH17 et CH18.

7. Les modifications relatives au règlement numéro 22-372 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 15-293 sont les suivantes. Les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire :
  - les articles 1, 2, 3 et 4, modifient respectivement les articles 3.5.2, 3.6, 3.7 et 5.2 afin de tenir compte du délai supplémentaire de 24 mois à accorder en regard d'un permis de construction délivré pour une habitation lorsqu'il est fait concurremment à la délivrance d'un permis de construction pour un bâtiment complémentaire faisant l'objet d'un cas particulier visé à l'article 12.2 du règlement de zonage;
  - l'article 5 modifie l'article 6.1 de manière à préciser que le certificat d'autorisation est délivré dans les cas de réparation, de déplacement ou de démolition d'un bâtiment complémentaire ou d'un usage complémentaire.
8. L'ensemble des zones sur le territoire de Petit-Saguenay sont visées par les projets de règlement. Par ailleurs, les zones CH06, CH07, CH08, CH10, CH17 et CH18 situées dans le périmètre urbain de Petit-Saguenay sont plus spécifiquement visées par le projet de règlement numéro 22-371. L'illustration pour ces zones est jointe en annexe.
9. Les projets de règlement ainsi que les plans de zonage pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Petit-Saguenay peuvent être consultés au bureau de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue du Quai, Petit-Saguenay (Québec) G0V 1N0, entre le 14 juin 2022 et 21 juin 2022 inclusivement et ce, de 8h à 12h et de 13h à 16h de même que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.petit-saguenay.com](http://www.petit-saguenay.com) Pour toute question, il est possible de communiquer par téléphone au numéro suivant : 418-272-2323 poste 3301 ou par courriel à l'adresse suivante : [info@petit-saguenay.com](mailto:info@petit-saguenay.com).

14 juin 2022



Lisa Houde, Secrétaire-trésorière par intérim.